



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 36 du 3 mai 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 20

DÉCISION N° 186/ARM/CEMAAE

portant filiation et transmission de patrimoine.

Du 15 avril 2024

DÉCISION N° 186/ARM/CEMAAE portant filiation et transmission de patrimoine.

Du 15 avril 2024

NOR A R M L 2 4 0 0 8 4 2 S

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [563.1.2.1.](#)

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu l' [Instruction N° 2071/DEF/EMAA/3/OP du 13 juin 1984 relative aux filiations et à l'héritage des traditions dans les unités de l'armée de l'air.](#) ;

Vu la [Circulaire N° 2932/DEF/EMAA/3/OP du 24 août 1984 relative à la symbolique dans l'armée de l'air.](#),

Décide :

Art. 1er.

La 65^e escadre d'hélicoptères de la base aérienne 115 d'Orange est instituée héritière, en filiation directe, du patrimoine de tradition de la 65^e escadre d'hélicoptères.

Art. 2.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le général d'armée aérienne,
chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace.*

Stéphane MILLE.